EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21e séance du mardi 8 juin 2021

Présidence de Mme Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/08 de la Municipalité du 28 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 8'500'000.- pour financer les études et la réalisation des mesures de mobilité active prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) de troisième génération ;
2. de balancer le compte d'attente n° 6920.581.684, ouvert pour couvrir les études d'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 1 de la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs dans la rubrique n° 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe :